Compte Rendu CONSEIL MUNICIPAL du 7/10/2021

Début de séance : 20 heures 30

Présents: Dominique ROUSSEAU, Annie PETITON, Joël BERTHELEMY, Marianne RENAULT, Sébastien AUBRY, Frédéric DURAND, Sylvie MAILLY, Solange SANCHEZ, Anthony MARAIS,

Justine QUIBEL, Marie Pierre GAUBERT, Isabelle DAGUENET, Cyril BARRABE

Absents excusés: Bertrand DECAUX, Delphine HEBERT

Secrétaire de séance : Joël BERTHELEMY

I - Le compte-rendu du Conseil Municipal du 10/06/2021 est approuvé à l'unanimité

II - FINANCES

A/ Décision modificative

Cela correspond à des opérations comptables visant à changer d'affectation certaines rubriques sur le budget. Approuvé à l'unanimité

B/ Subventions aux associations

Il est décidé d'octroyer à l'USPI 1000€ et au jumelage 200€ ceci après remise des comptes des sections concernées. Il est décidé la remise des titres de paiement à chaque association. Abstention : J BERTHELEMY approuvé 12 VOIX

C/ Participation fonds de solidarité logement

Marianne RENAULT explique que cela permet aux ménages en difficulté d'accéder et se maintenir dans un logement décent. Le calcul se fait ainsi : 0,76€ X 685 habitants= 520,60€/an Approuvé à l'unanimité.

D/Adhésion AMF

L'adhésion à l'association des maires de France permet, entre autres, de recevoir un document où chaque maire fait part de ses difficultés de gestion et des façons de les résoudre. Cela peut apporter un intérêt dans la gestion communale.Le montant de l'abonnement est de 39€. Approuvé à l'unanimité

E/Convention MJC

La convention prévoit que la MJC facture une somme de 16€/enfant à chaque commune. Approuvé à l'unanimité.

III - PERSONNEL COMMUNAL

A/ Contrat Assurance Groupe

Ce contrat est demandé par le Centre De Gestion. Il permet de venir en aide pour payer les indemnités dues aux agents de la Fonction Publique Territoriale. Approuvé à l'unanimité

IV - URBANISME

A/ Délibération fixant le prix de la préemption

Des informations sont données sur les modalités de préemption pour l'acquisition d'un bien immobilier. Avant toute chose il convient d'attendre la décision du Président de la Métropole qui délègue son droit au Maire pour effectuer les démarches. L'information est donnée à l'assemblée qui ne soulève aucune objection. M le Maire propose le report de la délibération pour le prochain Conseil Municipal en fin octobre 2021.

Une information sur le bien immobilier de la famille LARCHEVEQUE est exposé aux conseillers. Des échanges entre le conseil s'installe avec des précisions sur le prix de 110 000 € (acheteur) et 4950 € de frais honoraires du négociant. Le terrain est de 1 163 m² pour une superficie habitable de 95 m². La maison est de plein pied, composée de 5 pièces dont 3 chambres, un sous-sol entier avec un garage + deux pièces de rangement + une cave à vin en terre battue et une dépendance de 20m². Le chauffage est produit par des radiateurs électriques et classé en consommation énergétiques catégorie F. Le changement du compteur principal devra être effectué par un compteur Linky. Des petits travaux d'électricité sera nécessaire soit le changement de prises et interrupteurs. Le diagnostique amiante révèle sur les murs extérieurs en fibre ciment et sur de la colle vinyle. La maison est saine sans humidité dans les pièces. Les travaux à prévoir sont les volets extérieurs, la peinture intérieure, le changement des prises électriques, des interrupteurs, compteur principal et le sol d'une chambre. A long terme, il faudra prévoir une isolation extérieur et ainsi que le changement de la production de chauffage.

Une information est donnée aussi pour éventuellement créer des réserves foncières dans le PLUI métropole afin de favoriser les projets communaux.

V - OUESTIONS DIVERSES

Il est précisé que le Centre de Loisirs fonctionnera du 25/10 au 29/10 à BARDOUVILLE . Il est prévu environ 40 enfants.

Une réunion des associations est prévue le 21/10. Elle a pour but de créer une interactivité et une entraide mutuelle.

Le calendrier des associations permettant de fixer les dates des différents événements aura lieu à la mairie d'YVILLE le 22/10.

Action sociale: Une boite à livres confectionnée par Monsieur BARRABE va être mise en place prochainement.

Compte tenu des mesures COVID encore en vigueur, l'attribution des colis de Noël sera reconduite. La remise se fera lors d'un goûter à une date à définir (fin novembre).

Une délibération doit être prise en urgence pour répondre à une demande de logement d'urgence pour une famille dans le besoin. Une convention de logement précaire doit être envisagée pour la location éventuelle du studio du gîte. Adopté à l'unanimité.

Rapport de la commission patrimoine réseaux.

Fin de séance : 0 heure 15